

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 novembre 2025



### En direct du Conseil communautaire

Séance du 25 novembre 2025

#### [FINANCES]

Débat d'orientations budgétaires 2026 : les principaux projets d'équipement seront engagés dans un contexte de raréfaction des marges de manœuvre

Après les effets de la loi de finances en 2025 (1M€ de perte de ressources), et une perspective de loi de finances 2026 encore plus défavorable, le budget principal connaît une situation financière tendue. Les capacités d'investissement de l'agglomération continuent à se resserrer, quand ses politiques publiques se dynamisent et que l'Etat demande un effort renforcé des collectivités pour participer à réduire une dette qui n'est pas la leur. Malgré ce contexte, l'agglomération devrait maintenir encore pour 2026 ses taux de fiscalité inchangés, à l'identique de ce qu'ils sont depuis 2017. Elle parvient aussi à préserver l'équilibre de ses budgets annexes sans évolution tarifaire autre que les lissages en cours, tout en poursuivant la concrétisation des grands investissements programmés.

#### Budget principal : un équilibre fragile

##### Un contexte national alarmant

La situation financière du budget principal est fragile, et peut connaître encore des évolutions dans un contexte de loi de finances 2026 qui s'annonce défavorable. Compte tenu des incertitudes sur la nature et le montant des efforts qui seront demandés aux collectivités territoriales, ceux-ci ne seront pas intégrés au projet de budget primitif 2026, qui sera voté en décembre 2025. L'ensemble de ces mesures pourrait toutefois peser pour un montant total estimé à environ 3,1 M€ (1,3M€ de pertes de recettes de fonctionnement et 1,8M€ de recettes d'investissement en raison du décalage d'un an de perception du FCTVA...).

Or, les marges de manœuvre sont faibles en raison de dépenses de fonctionnement incompressibles, liées à des engagements juridiques :

- Attributions de compensation (12,6 M€)
- Cotisations/contributions aux organismes extérieurs : SIAC, SYMAGEV, PMGF... (entre 9,4 et 11 M€)
- Délégation de service public mobilité (7,6 M€, hors indexation et avenants)
- Dépenses de personnel (7,5 M€)
- SDIS (2,8 M€)
- Frais financiers, contrats de maintenance, etc.

##### **Financement des navettes lacustres transfrontalières**

Envisagée à 1,9 M€, selon les échanges tenus l'été dernier, la contribution 2026 au financement des navettes lacustres versée au Canton de Vaud a finalement été arrêtée à **4,08 M€**, au prix d'un effort consenti exclusivement par Thonon Agglomération (3,058 M€ en fonctionnement et 1,02 M€ en investissement). Cet effort notable est limité à l'exercice 2026, et répond temporairement à l'enjeu de mobilité transfrontalière.

L'offre 2026 de navettes lacustres pour la ligne N2 fait l'objet d'une convention de coopération transitoire, avec le Canton de Vaud, pour la seule année 2026. Elle comprendra 9 liaisons journalières en semaine entre Lausanne et Thonon-les-Bains, dont une course permettant une arrivée à 7h15 à Lausanne, horaire qui était attendu des usagers.

## 2025/2026 : des dépenses d'équipement record

Le total des dépenses d'équipement envisagées pour 2026 s'établit à près de 21 M€, succédant aux 14 M€ qui auront été investis en 2025 (acquisitions foncières pour le lycée à Douvaine, aménagement de la maison de l'agglomération à Thonon, aménagement du PEM des Arts, sécurisation des arrêts et acquisition de bus...). Le Plan Pluriannuel d'Investissements 2026-2030, très ambitieux avec près de 80 M€ de crédits de paiement, voit ses principales composantes se lancer désormais très concrètement avec les besoins financiers associés.

### **Les principaux projets programmés en 2026**

- Construction d'un centre sportif et aquatique à Douvaine (2 M€)
- Reconstruction de la base nautique des Clerges à Thonon-les-Bains (1,5 M€)
- Poursuite du programme de sécurisation et de mise en accessibilité des arrêts du réseau STAR'T (1,5 M€)
- Programme de l'habitat, dont la participation à la construction de logements locatifs sociaux (1 M€)
- Augmentation de la capacité de stationnement du parking-relais de Perrignier (650 000 €)

### **L'équilibre préservé des budgets annexes**

Les budgets annexes s'équilibrivent avec leurs ressources propres répondant à des programmes d'investissements majeurs.

- Eau potable : les dépenses d'équipement, à hauteur de 9M€, comprennent notamment la construction d'un nouveau réservoir à Marclay à Bons-en-Chablais, pour garantir l'approvisionnement en eau de ce secteur sensible, mais aussi des travaux de gestion patrimoniale des réseaux.
- Assainissement : le budget s'équilibre lui aussi, avec une diminution de 1 M€ du produit du fait de l'évolution des tarifs de la part eau en vigueur depuis juillet 2025. Parmi les principales dépenses d'équipement programmées, le renouvellement des canalisations d'eaux usées dans le secteur de Ronsuaz à Margencel sur 1,4 km environ représentera la dépense la plus importante (1,9 M€ HT), ou encore le début des études de la nouvelle STEP à Douvaine.
- Déchets/ordures ménagères : le budget entre en phase de vigilance, au regard d'investissements encore importants à venir : estimés à 4,2 M€, ils viseront la poursuite du déploiement de l'apport volontaire des déchets, la mise en place de bornes de collecte des biodéchets, l'acquisition de bacs de collecte, ainsi que l'amélioration du fonctionnement des déchetteries. La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ne sera pas augmentée.

## **[TRANSITION ÉCOLOGIQUE]**

### \_ Un Schéma Directeur des Énergies pour accélérer la transition du territoire

Acteur majeur de la transition écologique, Thonon Agglomération s'appuie sur ses compétences en matière d'énergie, mais aussi d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité, de gestion de l'eau et des déchets pour accompagner la transformation durable du territoire. Les engagements ambitieux pris dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) l'ont conduite à se doter, pour la première fois, d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE), inscrit dans l'axe « Un territoire à énergie positive ». Ce **document de planification, stratégique**, permet de coordonner pour les 10 prochaines années l'ensemble des actions relatives à la production et à la consommation d'énergie.

#### Le SDE se décline en 30 actions réparties autour de trois axes majeurs

- **Réduire les dépenses énergétiques** : diminution et décarbonation des déplacements, encourager la sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments, et exemplarité de la collectivité en matière de performance énergétique.
- **Développer les énergies renouvelables** : favoriser l'émergence et la structuration de nouvelles filières adaptées au territoire, s'appuyer sur une veille technologique active, et participer aux études locales pour renforcer la production d'énergies renouvelables.
- **Devenir un acteur moteur de la transition énergétique** : se positionner comme facilitateur auprès des porteurs de projets, notamment pour le déploiement des réseaux de chaleur. Le SDE prévoit également des actions fortes pour lutter contre la précarité énergétique, sensibiliser les habitants et animer une dynamique collective autour des enjeux énergétiques.

Ces actions permettront d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie territoriale à l'horizon 2050 par rapport à 2021 :

- +125 % de production d'énergies renouvelables,
- 52 % de consommation énergétique des bâtiments,
- 47 % de consommation énergétique des transports.

#### Une gouvernance renforcée au service de la transition

Le suivi et la mise en œuvre du Schéma Directeur des Énergies s'appuieront sur une gouvernance dédiée, articulée autour de comités techniques réguliers et de comités de pilotage ponctuels selon les besoins. Parallèlement, une instance transversale inter-politiques est en réflexion dans le cadre du programme **Territoire en Transition (TETE)**, afin de renforcer la cohérence des actions menées à l'échelle de l'agglomération.

## Un tarif eau potable spécifique au service d'une agriculture « durable », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

À la suite du vote des nouveaux tarifs liés à l'eau et l'assainissement, intervenu en février 2025, les représentants du monde agricole ont fait part de leur désaccord concernant le principe de tarification progressive de l'eau potable. Soucieuse d'accompagner les acteurs du territoire et d'entendre leurs préoccupations, Thonon Agglomération a engagé **plusieurs temps de concertation avec les représentants** afin d'examiner leurs demandes et d'aboutir à **une solution équilibrée**. Deux réunions du Conseil du Projet Alimentaire territorial (CPAT), les 13 mai et 22 juillet 2025, ainsi qu'un travail approfondi du Conseil d'Exploitation ont permis de construire un cadre partagé.

À l'issue de ces échanges, un accord a été trouvé pour mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un tarif spécifique destiné aux activités agricoles d'élevage, de maraîchage et d'horticulture répondant à un besoin alimentaire. Ce tarif reposera sur :

- une part fixe de 23 € à horizon 2027, identique aux autres abonnés
  - un tarif unique de 1,62 € HT/m<sup>3</sup>, quel que soit le volume consommé, sans lissage à compter du 01/01/2026.
- L'accès à ce tarif spécifique sera activé sur demande. Il sera soumis notamment à **un engagement sur des pratiques environnementales** visant à limiter l'impact sur la ressource et à renforcer le contrôle des dispositifs d'assainissement. Il sera aussi conditionné à une vente totale ou partielle en circuit court.

## [PARTENARIATS]

### Le soutien à la Base nautique de Sciez et à La R'Mize renouvelé

L'agglomération poursuit l'accompagnement des acteurs associatifs du territoire qui exploitent des bâtiments et équipements communautaires. La R'mize, pôle ressourcerie du Chablais, bénéficiera d'une participation d'un montant de 96 000€ pour une durée de 4 ans. L'agglomération reste ainsi très impliquée pour le maintien de cet outil essentiel qui contribue à réduire la quantité de déchets traités sur le territoire et à sensibiliser les publics sur cette question, tout en jouant un rôle phare pour les personnes en difficulté.

L'association Base nautique de Sciez voit également le soutien renouvelé de Thonon Agglomération, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens. La participation financière de l'intercommunalité est évaluée à 60 000 € pour l'année 2026, considérant que les activités bénéficient aux publics de toute l'agglomération, tout comme les grands événements qu'elle porte et qui contribuent à l'animation et à la notoriété du territoire.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET  
Service communication  
+33 (0)4 50 31 25 00 | [c-blondet@thononagglo.fr](mailto:c-blondet@thononagglo.fr)